Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

Archived: June 2, 2025 10:07:07 AM
From: [redacted] Représentants [redacted]
Sent: Fri, 24 Jan 2025 18:04:09
To:
Cc: Immigration Representatives / Représentants immigration (IRCC)
Subject: TR: Orientation vers le mauvais compte - REP-2025-0055- Due 5-Feb-25
Importance: Normal
Sensitivity: None

Bonjour,

Merci de porter ces informations à notre attention. Nous vérifierons les pages web que vous avez signalé et s'il y a lieu, nous apporterons les changements nécessaires à toute situation susceptible d'amélioration afin d'éviter les confusions.

Cordialement,

La boîte électronique pour les représentants en immigration

De :
Envoyé : 8 janvier 2025 12:29
[redacted]

Objet : Orientation vers le mauvais compte

Bonjour,

Je suis CRIÉÉ no e travaille à

J'aimerais porter à votre attention une erreur que certains de nos étudiants font et qui peut être très lourde de conséquences. Cette erreur est, selon moi, souvent créée par IRCC qui fournit de l'information qui induit en erreur les personnes concernées.

Il arrive que nos étudiants, lorsqu'ils veulent faire une demande de renouvellements de permis d'études, utilisent le mauvais compte pour faire cette démarche. Ils utilisent le Portail d'IRCC plutôt que le compte sécurisé d'IRCC, ce qui a pour conséquence qu'ils font malgré eux une nouvelle demande de permis d'études traitée hors Canada plutôt qu'une demande de renouvellement au Canada. Si cette demande est approuvée, ils reçoivent alors une lettre d'introduction et doivent entrer de nouveau au Canada pour obtenir leur nouveau permis.

Depuis le 24 décembre 2024, il n'est plus possible de faire le tour du poteau avec cette lettre d'introduction. Ils doivent donc maintenant prendre un vol international et revenir au Canada pour obtenir leur permis. De plus, dans le courriel en pièce jointe, IRCC mentionne que le statut conservé ne pourrait pas s'appliquer pour eux dans ces cas.

Voici les différents endroits où IRCC fournit de l'information pouvant induire en erreur :

- * Sur la page https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/comptes-ircc.html, les étudiants doivent comprendre qu'ils ne sont pas visés par la section « Permis d'études » mais plutôt par la section « Une autre demande (prolongations d'étude, immigration, citoyenneté, etc.) ».

Immigration, Refugees and Citizenship Canada | Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

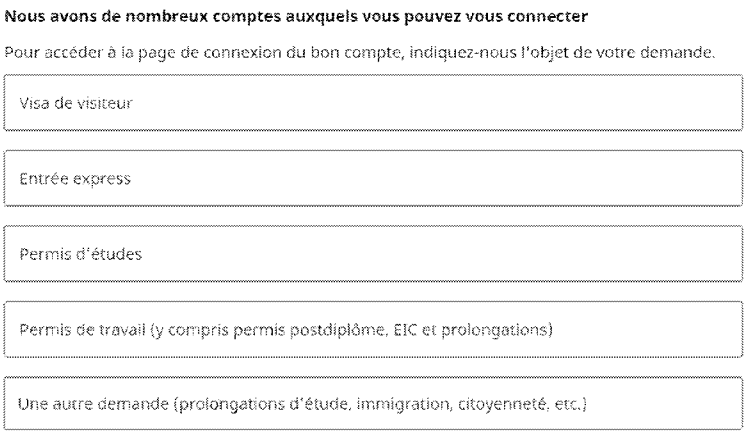

- * S'ils vont dans la section « Une autre demande (prolongations d'étude, immigration, citoyenneté, etc.) », puis choisissent « Étudier au Canada », ils doivent de nouveau comprendre qu'ils ne sont pas visés par la section « Permis d'études » mais plutôt par la section « Prolongations d'un permis d'études ». Alors ils se font diriger vers le bon compte, soit le compte sécurisé d'IRCC.

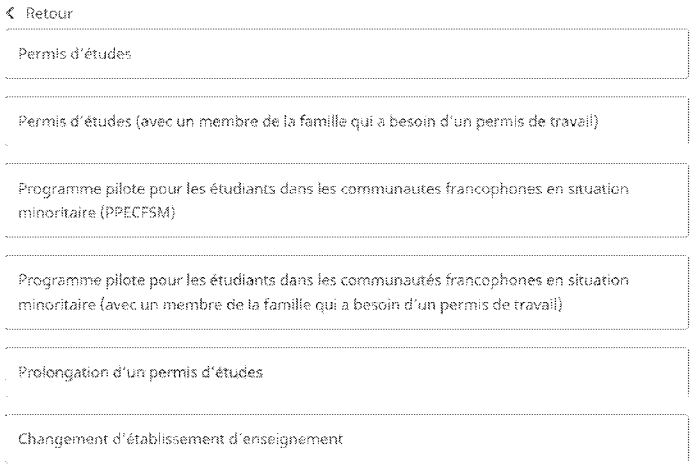

- * Une fois dans le compte sécurisé d'IRCC, ils doivent savoir que pour débuter leur demande et contre toute intuition, ils doivent aller dans la section nommée « Présenter une demande pour venir au Canada », et cela, alors qu'ils sont déjà au Canada.

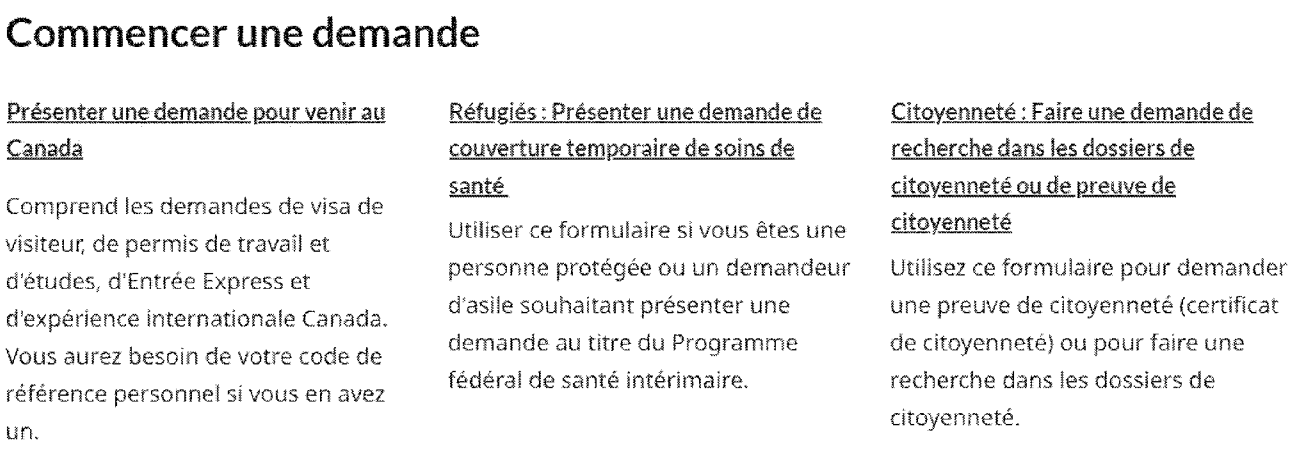

- * Au même endroit, ils doivent comprendre que lorsqu'IRCC encourage les utilisateurs à utiliser le portail d'IRCC pour faire une demande de permis d'études, il n'est pas question de demande de renouvellement de permis d'études, mais uniquement de demandes initiales de permis d'études.

Immigration, Refugees and Citizenship Canada / Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Information disclosed under the Access to Information Act
L'information divulguée en vertu de la loi sur l'accès à l'information

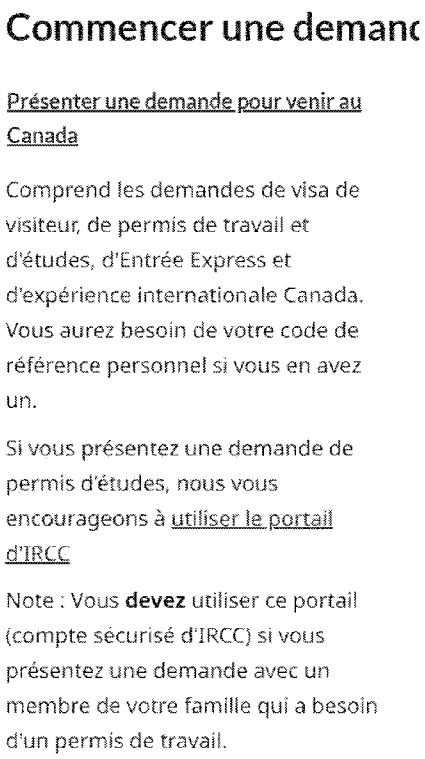

- * Finalement, lorsqu'ils font le bon chemin, ils doivent ensuite comprendre que pour déterminer s'ils sont admissibles et s'ils peuvent présenter une demande en ligne, le terme « permis d'études » inclut, cette fois uniquement, les renouvellements de permis d'études.

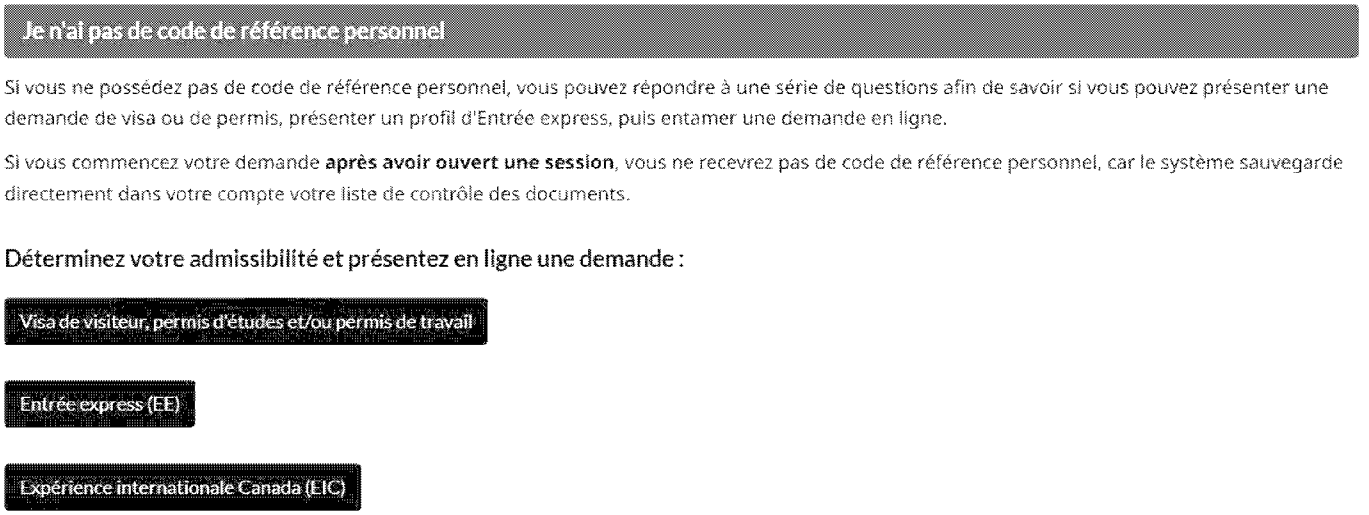

Je suis profondément convaincue que quelques améliorations dans cette page Web d'IRCC et dans le compte sécurisé d'IRCC pourraient grandement aider à mieux guider les étudiants en renouvellement de permis d'études vers le bon compte. Considérant toutes les conséquences de l'utilisation du mauvais compte, il m'apparait essentiel d'y apporter des changements rapidement.

Cordialement,

Page 1124

is withheld pursuant to section

est retenue en vertu de l'article

19(1)

of the Access to Information Act

de la Loi sur l'acces a l'information